Ville de Genève
Conseil municipal

QE-282

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 25 février 2008 de MM. Thierry Piguet, Christophe Buemi et Mme Véronique Paris, intitulée: «Que de théâtres au sein d'une même fondation».

TEXTE DE LA QUESTION

Qu'en est-il des conclusions du rapport sur l'opportunité de rassembler au sein d'une même fondation plusieurs théâtres, rapport que devait remettre en décembre 2007 une commission, un groupe de travail ou une fondation?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La question écrite QE-282 fait référence implicite au groupe de travail qui a été constitué pour étudier l'hypothèse d'un rattachement d'autres théâtres à la Fondation d'art dramatique de Genève (FAD) et, plus particulièrement, celui du Théâtre de Saint-Gervais.

En préambule, il convient de rappeler que la FAD a été créée avant tout pour gérer les Théâtres de la Comédie et du Poche. Cependant, l'article 3, paragraphe 1, de ses statuts, approuvés en 1980, est ainsi libellé: «Le Conseil municipal désigne les théâtres dont l'exploitation est confiée à la fondation.» C'est dire que l'intention du législateur prévoyait alors la possibilité d'élargir à d'autres institutions le domaine d'intervention de la FAD.

Quant à un éventuel rattachement du Théâtre de Saint-Gervais à la FAD, le groupe de travail a abouti à des conclusions partagées.

Les avantages qu'un tel rattachement entraînerait sont principalement une simplification du dispositif de gestion des institutions théâtrales et une réduction des coûts de fonctionnement des fondations elles-mêmes (une seule fondation, mais aux missions élargies à la troisième scène, en lieu et place des deux fondations actuelles).

Toutefois, cette diminution des coûts serait sans doute compensée par une augmentation des masses salariales en cas d'alignement des salaires des collaborateurs du Poche et de la Comédie sur ceux de Saint-Gervais. Dans ce scénario, le groupe de pilotage a estimé qu'il conviendrait non seulement de transférer à la FAD la part de subvention affectée au Théâtre de Saint-Gervais mais, de plus, d'accroître le subventionnement de la FAD d'un montant de 120 000 francs environ.

Il faut cependant savoir qu'une telle perspective, qui améliorerait les conditions salariales des collaborateurs réguliers des deux institutions actuellement gérées par la FAD, est pourtant mal perçue par les directions des théâtres ainsi que, d'une manière générale, par les milieux culturels.

Comme souvent, dans le climat de suspicion qui règne actuellement dans certains milieux culturels, plusieurs y ont vu une manière de freiner, voire de contrôler davantage les activités théâtrales des institutions municipales.

Chacun sait qu'il n'en est rien. Il est en effet évident que le conseil de fondation de la FAD n'intervient pas dans la programmation des théâtres. Sa mission principale consiste à leur octroyer les moyens financiers, c'est-à-dire à voter les budgets en fonction des subventionnements de la Ville et de l'Etat, et à en contrôler la gestion. Quant à l'autre mission importante, la nomination des directions, il convient de rappeler que le Conseil administratif tient à ce que celles-ci se fassent en toute transparence, sur la base de préavis comprenant des personnalités indépendantes. Cette disposition a d'ailleurs été acceptée par le conseil de fondation de la FAD et figure dans la convention de subventionnement approuvée par le département de la culture et actuellement examinée par l'Etat.

En considération de ces réticences, et alors même que des discussions sur l'avenir de la vie culturelle locale sont en cours avec les acteurs culturels au sein du Forum Art, culture et création, le président de la FAD a été informé par écrit, en date du 13 mars 2008, que l'hypothèse de ce rattachement était suspendue.

Cette hypothèse ne devrait cependant pas être considérée comme définitivement abandonnée, tant il est vrai qu'un tel rapprochement répond à une évidente logique. Mais, considérant le nombre de grands dossiers en cours de traitement, le Conseil administratif juge peu opportun d'ouvrir maintenant un débat supplémentaire.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Patrice Mugny

Le 10 septembre 2008.